

# COMPRENDRE MA FACTURE

## RÉSEAU DE CHALEUR

### GIVORS

**Chauffage urbain**  
GRANDLYON

Givors par **idex**

# PRÉAMBULE

## AMÉLIORER NOTRE CONFORT URBAIN

Impliquée dans les enjeux environnementaux de notre société, la Ville de Givors a récemment pris un virage significatif dans sa transition énergétique.

Depuis juillet 2017, Givors fait confiance à EGMI, société locale dédiée, pour assurer la maintenance du réseau de chaleur de la Ville. En 2020, la centrale de production connaîtra de grands travaux avec notamment l'intégration de la biomasse comme énergie renouvelable.

## DES ACTEURS DIVERSIFIÉS

La Métropole de Lyon, pilote de ce projet, a délégué les travaux et l'exploitation du réseau de chaleur de Givors à EGMI. Cette société locale dédiée, filiale d'Idex Energies, assure depuis juillet 2017 la fourniture d'énergie à l'ensemble de ses abonnés.



## CHIFFRES CLÉS

En 2017



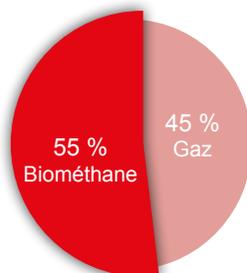
**1500**

équivalents-logements



**3kms**

de réseau de chaud



En 2021



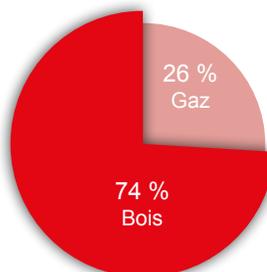
**2700**

équivalents-logements



**6,7kms**

de réseau de chaud



Cette brochure tarifaire vous est proposée pour comprendre le détail de votre facturation ainsi que les postes présentés. Elle vous accompagne pour une meilleure compréhension de votre facture. Parcourez l'ensemble de nos outils d'informations et apprenez-en plus sur votre réseau de chaleur.

## SOMMAIRE

—  
04

**Présentation**  
de votre réseau de chaleur

—  
05

**Évolution**  
du réseau de Givors

—  
06

**Description**  
d'une facture type

—  
08

**Comprendre**  
les indexations présentées

—  
09

**Détails**  
de votre facture

—  
10

**Dico du réseau**

# UN RÉSEAU DE CHALEUR C'EST QUOI ?

Un réseau de chaleur urbain regroupe un système de production centralisé où la chaleur est produite, desservant un réseau de distribution en eau chaude.

Le réseau fournit un ensemble de sous-stations de différentes structures (logements sociaux, bureaux, bâtiments privés et publics).

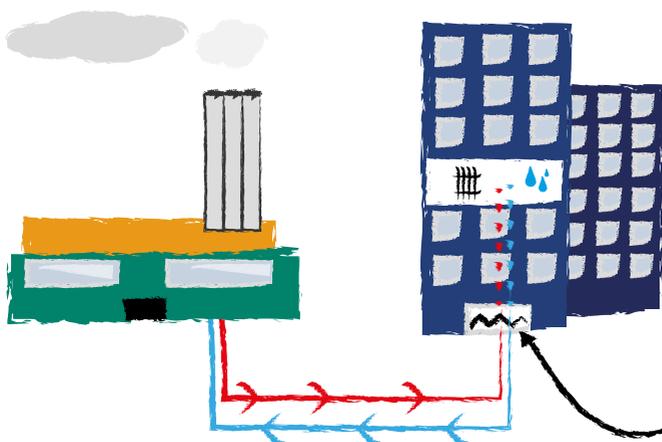
i

**Un réseau primaire** est la partie du réseau qui distribue la chaleur depuis la centrale de production jusqu'aux sous-stations.

**Un réseau secondaire** distribue la chaleur depuis l'échangeur thermique en sous-stations jusqu'aux installations techniques des logements.

## COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT

Le réseau de chaleur de Givors connaîtra des travaux à partir de janvier 2019. Au programme : intégration de la biomasse qui remplacera le gaz naturel. Le fioul sera abandonné.



### EXPLICATION

La chaleur produite par la chaufferie est distribuée grâce à un réseau souterrain de canalisations aux points de livraison des bâtiments abonnés.

De là, la chaleur se répartit dans les différentes installations techniques des logements bénéficiaires.

# QUELLES ÉNERGIES POUR MA VILLE ?

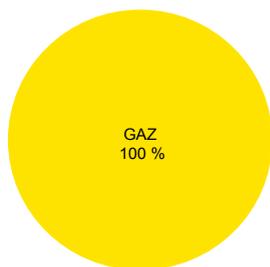
**Un mix énergétique** est le terme employé pour désigner la répartition des différentes sources d'énergies utilisées au sein de la centrale de production de chaleur.

Aujourd'hui, le biométhane intégré à plus de 50% au sein de la chaufferie permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA à 5.5% depuis juillet 2017.

En 2021, le réseau de chaleur de Givors se dotera de la biomasse comme énergie renouvelable. Elle sera associée au gaz pour parcourir plusieurs kilomètres de réseau et desservir 2700 d'équivalents-logements répartis au Nord et Sud de la Ville.

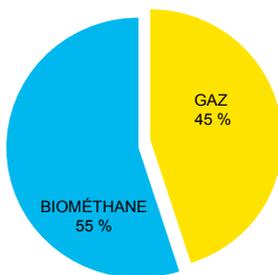
## ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU DE CHALEUR DE GIVORS

Avant 2017



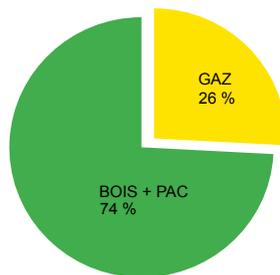
Situation antérieure

2017 - 2020



Situation actuelle

2021 - 2029



À partir de 2021

# DESCRIPTION D'UNE FACTURE TYPE

Une question sur votre facture  
CONTACT FACTURATION

Une question technique  
CONTACT TECHNIQUE

**Chauffage urbain**  
GRANDLYON

Givors par **idex**

## Votre règlement

EGMI  
148, Route de la Reine  
92100 BOULOGNE BILLAN COURT  
RÉFÉRENCES BANCAIRES POUR VOS  
RÈGLEMENTS

CLIENT  
ADRESSE CLIENT

ÉCHEANCE DU XX/XX/XXXX

FACTURE N°X DU XX/XX/XXXX

## Vos références

Sous-station B

## Nos références

RÉFÉRENCES POLICE D'ABONNEMENT

## Adresse d'exploitation

Givors - Réseaux de chaleur  
20 RUE DU LAC  
69003 LYON

Adresse du poste de livraison

## RÉFÉRENCES CLIENT DU SITE

	Hors taxes	T.V.A.	T.T.C.
Prestation R1	<b>MONTANTS H.T. PROPORTIONNELS (R1)</b>		
R1 Chauffage Base 5.5% (D)		XX	XX
R1 ECS Bas 5.5% (D)		XX	XX
Prestation R21	<b>MONTANTS H.T. ABONNEMENTS (R2)</b>		
R2 Chauffage Base 5.5% (D)		XX	XX
R2 ECS Base 5.5% (D)		XX	XX
Prestation R22			
R2 Chauffage Base 5.5% (D)		XX	XX
R2 ECS Base 5.5% (D)		XX	XX
Prestation R23			
R2 Chauffage Base 5.5% (D)		XX	XX
R2 ECS Base 5.5% (D)		XX	XX
Prestation R24			
R2 Chauffage Base 5.5% (D)		XX	XX
R2 ECS Base 5.5% (D)		XX	XX
		T.V.A. 5.5% (D)	TOTAL
H.T.			XX
T.V.A.			XX
T.T.C.			XX

TAUX DE T.V.A. APPLICABLE

(E) = T.V.A. acquittée sur les encaissements  
(D) = T.V.A. acquittée sur les débits

MONTANT H.T.  
À PAYER

MONTANT  
T.T.C. À PAYER

Conformément aux dispositions de l'article 121-II de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, de l'article 40 de la loi N° 2013-100 du 28 janvier 2013, du décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012 et du décret 2013-269 du 29 mars 2013, en cas de retard de paiement, il sera fait application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard et/ou intérêts moratoires qui sont exigibles de plein droit.

## PART PROPORTIONNELLE R1

Il s'agit de la facturation mensuelle faite sur l'énergie consommée.

Sur l'ensemble des postes présentés, chauffage et eau chaude sanitaire, vous retrouvez :

- Le prix unitaire : c'est le prix unitaire **non révisé**.
- Le prix unitaire révisé : il correspond au prix unitaire non révisé recalculé à l'aide d'un coefficient de révision dont le calcul vous est détaillé en page 4 de votre facturation (code annexe : REV1 - Révision Dernier Indice).
- Montant facturé : il est calculé en fonction de votre consommation mensuelle de chauffage et eau chaude sanitaire, et du prix unitaire révisé.
- La période facturée.

*N.B. : le calcul des montants de votre consommation de chauffage et ECS vous est détaillé page 5 avec l'index relevé en sous-station le mois précédent et le mois facturé.*

## PART FIXE R2

Cette partie assure la **contribution de l'abonné** au service d'exploitation du réseau de chaleur, à l'acheminement de l'énergie depuis la chaufferie jusqu'à l'utilisateur, à l'entretien et au renouvellement des installations, à l'ensemble des frais d'amortissement et financiers de l'installation, etc. L'abonnement R2 est la somme des éléments suivants :

- **R22** : Consommation d'électricité de la chaufferie
- **R22** : Frais de maintenance des installations chauffage depuis la chaufferie jusqu'aux points de livraison.
- **R23** : Réparation et renouvellement de matériel depuis la chaufferie jusqu'aux points de livraison.
- **R24** : Financement des installations de production et distribution de chaleur.
- **R24sub** : Subventions perçues dans le cadre de la réalisation des installations.

*N.B. : Le détail des indices de révision vous est présenté page 4 (code annexe : REV2 REV3 et REV4).*

## **LE MONTANT FACTURÉ - PAGE 1**

La première page de votre facture est le résumé des montants à payer pour le mois facturé. Elle reprend les différents postes des parties fixes et variables de la facture.

## **LE DÉTAIL DES REDEVANCES - PAGE 2 À 5**

Les pages 2 et 3 exposent le détail des calculs des différents postes de chauffage et ECS présentés sur votre facture.

Retrouvez sur les pages 4 et 5 le détail des différents calculs des indices de révision et indices de base pour les postes R1 (REV1), R21 (REV2), R22 (REV3) et R23 (REV4). La formule de révision vous est également précisée.

Votre fin de document est réservée au détail de vos consommations de chauffage et ECS. Le relevé de consommation se fait au niveau de la sous-station de votre bâtiment.

# DICO DU RÉSEAU

## **UNITÉ DE PRODUCTION DE CHALEUR**

Une chaufferie centrale permet de produire la chaleur nécessaire au fonctionnement du réseau de chaleur de la Ville. La chaleur produite à l'unité de production de Givors est générée aujourd'hui, à partir de 2 sources d'énergies : le biométhane et le gaz.

## **BIOMASSE**

La biomasse représente l'ensemble de matière organique d'origine végétale.

## **BIOMÉTHANE**

Le biométhane est une source d'énergie renouvelable issue de la fermentation des déchets d'un territoire.

## **RÉSEAU PRIMAIRE**

Le réseau de distribution primaire est représenté par un circuit aller de canalisations dans lesquelles la chaleur circule jusqu'aux sous-stations, et un circuit retour qui ramène le fluide refroidi à la centrale de production pour être à nouveau chauffé.

## **SOUS-STATION**

C'est un point de livraison de chaleur au pied de chaque bâtiment raccordé au réseau de chaleur de Givors. Elle permet de transférer la chaleur du réseau primaire au réseau de distribution secondaire.

## **RÉSEAU SECONDAIRE**

Géré par le responsable de l'immeuble, le réseau de distribution secondaire récupère la chaleur apportée par le réseau primaire en sous-station depuis l'échangeur thermique. La chaleur est ensuite transférée jusqu'aux installations techniques des logements.



## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

### GRAND LYON

📍 Métropole de Lyon  
20, rue du Lac  
CS 69505 Lyon Cedex 3

☎ 04 78 63 40 40

🌐 [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

### EGMI

📍 11, rue Maurice Audibert  
69800 Saint-Priest

☎ 08 00 94 18 42

🌐 [www.chauffageurbain.givors.grandlyon.com](http://www.chauffageurbain.givors.grandlyon.com)

ChauffUrbainGiv



Chauffage Urbain Givors



 **Chauffage urbain**  
GRANDLYON

Givors par **idex**

MAIRIE